



SNUDI FO 93

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles
de l'enseignement public Force Ouvrière

Espace Maurice Nilès - 11 rue du 8 mai 1945 - 93000 Bobigny
Tél : 01 48 95 43 73 - Fax : 01 73 79 22 76 - Mail : snudifo93@gmail.com
Site : snudifo93.net

Compte-rendu des CAPD

9 mai 2016

Mouvement

La première phase du mouvement départemental est passée et a été validée à la CAPD du 9 mai. Il y a peu de cascades (17) au vu du nombre d'affectations (3746 collègues ont participé au mouvement). Pour le mouvement complémentaire, **si vous souhaitez postuler sur un poste dans l'ASH, vous devez en faire la demande avant le 23 mai à : ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr**

Pensez à faire un double au Snudi FO.
Si vous n'avez pas obtenu de poste au mouvement principal, vous allez passer au mouvement complémentaire. Si vous souhaitez que le Snudi FO suive votre dossier, vous informez du résultat, remplissez la fiche de suivi en ligne : <http://www.snudifo93.net/syndicat/mouvement/>

Recours

Temps partiels

11 recours ont été déposés. 3 ont reçu un avis favorable. 2 dossiers doivent être revus.

Pour la première année, le DASEN refuse les temps partiels pour rapprochement de conjoints. Même si ces temps partiels ne sont pas de droit, les accorder faisait partie restait une des seules «souplesse» humaine dans le département. Cette année, il ne sera pas systématiquement accordé, notamment aux stagiaires.

Disponibilité

7 recours ont été déposés. Ils ont reçu un avis défavorable. Un a un refus mais un accord de détachement, ce qui est plus favorable pour le collègue.

Allègements et aménagements

20 recours ont été déposés. 4 accords ont été prononcés.
Il est de plus en plus difficile d'obtenir ce que l'on souhaite, la situation RH étant ce qui prime pour le ministère au détriment du bien-être des collègues.

Si vous êtes dans ces cas, n'hésitez pas à contacter le Snudi FO.

Exeat

Le Snudi FO est intervenu pour demander à ce que la situation catastrophique de l'année dernière ne se reproduise pas. Il a demandé si les exeat seraient demandés en nombre important et a demandé à ce que les collègues qui demandent à être reçus puissent l'être.

Le DASEN refuse de répondre car il attend le résultat du concours de recrutement. Pour recevoir les collègues, le DASEN ne souhaite les recevoir qu'après le groupe de travail du 3 juin.

Si vous souhaitez que le Snudi FO défende votre dossier, contactez-nous rapidement.

Postes spécifiques

ULIS collèges et lycées

Certaines annonces ont été faites lors des dernières CAPD. Suite à l'avis de la Rectrice, les postes ULIS lycée deviennent dès cette année des postes réservés aux professeurs du secondaire, titulaires du 2CA-SH (sauf titulaires 1^{er} degré déjà à TD sur ces postes).

La Rectrice souhaite également élargir la possibilité d'obtenir des ULIS collège aux professeurs du secondaire, titulaires du 2CA-SH, en plus des PE titulaires du CAPA-SH.

Nous sommes inquiets concernant cette annonce. En effet, les élèves d'ULIS à besoins particuliers ayant souvent au collège un niveau de cycle 3 et des bases fragiles en lecture, il semble que la formation de PE soit plus adaptée que celle de PLC. En outre, le CAP-SH est une formation de 400h, avec des allers-retours entre pratique et théorie alors que le 2CA-SH est une formation de 150h. L'inquiétude est grande quant à l'inclusion massive de ces élèves dans les classes, sans prise en charge réellement adaptée à leurs besoins, avec ce risque de « mutualisation et saupoudrage des prises en charge »

PDMQDC (plus de maîtres que de classes)

Des PE ont postulé sur ces postes PDMQDC mais ne les ont pas forcément obtenus car ils ne les avaient pas mis dans leurs 1^{er} vœux. La Direction Académique va certainement recevoir les personnes qui ont obtenu un poste PDMQDC au barème pour leur expliquer les spécificités du poste.

Les 6 postes ex RAR du secondaire sont transformés en PDMQDC et les PE qui étaient dessus sont prioritaires sur l'école où ils étaient.

L'année prochaine, le DASEN souhaite transformer ces postes PDMQDC en postes uniquement à avis. Le Snudi FO s'inquiète de cette transformation en poste à avis, qui risque de renforcer l'autonomie des écoles en élaborant des missions particulières différentes selon le projet d'établissement et, éventuellement, favoriser le "clientélisme". Avant de mettre plus de maîtres que de classes, encore faudrait-il mettre un maître fonctionnaire et formé devant chaque classe, ce qui est loin d'être le cas. Le Snudi FO est fortement opposé à ces dispositifs qui sont au service de la "refondation" de l'école avec les conséquences graves qui en découlent.

Attribution postes à titre définitif hors mouvement informatisé

Quatre collègues ont obtenu un poste spécifique à titre définitif.

Quelques dates importantes à retenir

- 23 mai : date limite pour la demande de postes ASH
- 3 juin : GT exeat
- 13 juin : CAPD liste d'aptitude PE, intégration hors-classe
- 29 et 30 juin : GT mouvement complémentaire

Le Snudi FO a quatre élus en CAPD. Il défend tous les dossiers qui lui sont confiés et vous informe des résultats : promotions, mouvement, exeat...

N'hésitez pas à nous confier votre dossier, à nous poser vos questions...